

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie, B.P.: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
905^{EME} REUNION

27 JANVIER 2020
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR.(CMV)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 905^{ème} réunion, tenue le 27 janvier 2020, a suivi une communication sur la situation en République de Guinée-Bissau.

Le Conseil a pris note des communications faites par la Commissaire aux Affaires politiques de l'UA, Mme Minata Samate Cessouma, le Représentant spécial du Président de la Commission pour la Guinée-Bissau, l'Ambassadeur Ovidio Manuel Barbosa Pequeno, et de la déclaration faite par le Ministre de la Justice République de Guinée-Bissau, S.E. Madame Ruth Monteiro, ainsi que de celle faite par le Bureau de liaison de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) auprès de l'UA.

Le Conseil a rappelé ses prises de position antérieures sur la situation en Guinée-Bissau, en particulier le communiqué [PSC/PR/COMM. (DCCCLV)], adopté lors de sa 855^{ème} réunion tenue le 11 juin 2019, qui a, entre autres, décidé de dépêcher la Troïka du CPS, qui s'est rendu en Guinée-Bissau du 16 au 19 juin 2019; a en outre rappelé le Communiqué [PSC/PR/COMM. (DCCCXCII)], adopté lors de sa 892^{ème} réunion tenue le 6 novembre 2019, dans lequel le Conseil a réitéré l'impératif pour tous les acteurs politiques de respecter la Constitution de Guinée Bissau, le Communiqué de presse de PSC/PR/BR. (DCIV), adopté lors de sa 604^{ème} réunion tenue le 9 juin 2017, à Addis Abéba, ainsi que le Communiqué [PSC/PR/COMM. (DCCCXCVI)] adopté lors de sa 896^{ème} réunion tenue le 18 novembre 2019, au cours de laquelle le Conseil a souligné qu'il importait d'assurer un environnement propice à l'organisation et au bon déroulement de l'élection présidentielle, le 24 novembre 2019, et en cas de second tour, le 29 décembre 2019, de manière transparente, crédible et pacifique, afin de consolider la démocratie constitutionnelle, pour ouvrir la voie à la réconciliation nationale et au développement durable en Guinée Bissau.

Le Conseil s'est félicité du bon déroulement pacifique du premier tour des élections présidentielles en Guinée-Bissau, le 24 novembre 2019, et du second tour, le 29 décembre 2019. Le Conseil a souligné que les élections avaient été déclarées libres, justes et crédibles par toutes les missions d'observation internationales, y compris la Mission d'observation des élections de l'Union africaine en République de Guinée-Bissau.

Le Conseil s'est également félicité du communiqué publié par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en date du 22 janvier 2020, sur les résultats de l'élection présidentielle en Guinée Bissau.

Le Conseil a félicité le Gouvernement et le peuple de Guinée-Bissau, ainsi que toutes les institutions nationales du pays, y compris les forces de défense et de sécurité, la Commission électorale nationale, la Cour suprême et les organisations de la société civile pour le professionnalisme et la neutralité manifestés pendant la période électorale et les a exhortés à respecter la légalité et la légitimité émanant des élections.

Le Conseil a exprimé son appréciation à la CEDEAO pour son rôle dirigeant et son soutien continu au processus de paix en Guinée-Bissau, ainsi qu'à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur soutien, y compris le soutien technique et financier apporté à la Guinée-Bissau au cours de la période électorale. À cet égard, le Conseil a appelé tous les partenaires à continuer de soutenir la Guinée-Bissau à ce stade critique, au moment où le pays déploie des efforts pour assurer la stabilité et le développement, ainsi que pour mettre fin au fléau du trafic de drogue et promouvoir la gouvernance démocratique et l'État de droit.

Le Conseil attend avec intérêt que la Cour suprême de Guinée-Bissau joue pleinement son rôle constitutionnel dans ce processus électoral, avec la diligence et l'urgence requises, tenant compte de son importance pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Guinée-Bissau, ayant à l'esprit que les élections ont été déclarées libres, justes et crédibles par tous les observateurs électoraux africains et internationaux.

Le Conseil a souligné que la tenue des élections du 24 novembre et du 29 décembre 2019 est une étape importante sur la voie pacifique pour le règlement de la crise politique dans ce pays et a appelé toutes les parties prenantes politiques à permettre la finalisation du processus juridique à travers les canaux légaux normaux existants du pays.

Le Conseil a convenu de rester activement saisi de la question.